



Comment orienter un aidant familial vers un séjour de prévention - Relais du Bien-être?

1

ÊTRE INFORMÉ

En tant que partenaires privilégiés, Relais du Bien-être vous **informe des prochaines disponibilités** de séjours de prévention (nombre de places, dates, critères d'éligibilité) et vous fait parvenir une plaquette de présentation à diffuser.

2

COMMUNIQUER

Le séjour devient le vôtre et vous **diffusez l'information** auprès de vos aidants familiaux qui ont besoin de répit.

3

ACCOMPAGNER

Vous **répondez aux premières interrogations** des aidants familiaux (voir questions fréquentes au dos).

Vous **rassurez, et motivez** les aidants familiaux à prendre ce temps pour eux.

4

ORIENTER

Vous incitez les aidants familiaux intéressés, à **contacter le service inscription** de Relais du Bien-être au **06 76 78 02 57**

5

CONSTITUER

Relais du Bien-être constitue avec l'aidant **un dossier de demande de financement** auprès de sa caisse de retraite ou mutuelle. Relais du Bien-être dispose d'**aide collective** en complément ou en cas de refus de l'aide individuelle.

6

PROFITER

L'aidant familial profite de ses **3 jours de répit**, accompagné par les intervenants missionnés par Relais du Bien-être.

(Un bilan et une mesure d'impact peuvent être communiqués sur demande.)

Une question ?

Inscription :
06 76 78 02 57

Administration :
07 85 76 59 15

Partenariats :
06 74 92 30 79

EST-CE QUE JE PEUX EN BÉNÉFICIER ?

Chaque aidant familial peut bénéficier de nos séjours.

Cependant les financeurs de certains séjours ont parfois des critères d'éligibilité (âge, situation d'aïdance, lieu de résidence, affiliation à une caisse de retraite)

Contactez Relais du Bien-être, service inscription pour vérifier l'éligibilité d'un aidant familial au **06 76 78 02 57**

EST-CE QUE JE VAIS DEVOIR PAYER QUELQUE CHOSE ?

Le séjour de prévention est pris en charge à 100% par les partenaires de Relais du Bien-être.

Pour certains séjours, un dossier administratif individuel est à constituer.

Contactez Relais du Bien-être, service administratif au **07 85 76 59 15** pour plus d'informations.

Il n'y a aucun frais à prévoir pour les aidants familiaux hormis ceux du déplacement vers le séjour (organisation d'un covoiturage par Relais du Bien-être).

ET POUR MON PROCHE AIDÉ ?

Relais du Bien-être accompagne, en lien avec la Plateforme de Répit, les aidants familiaux dans la prise en charge de leur proche aidé lors de leur absence.

Selon les situations, Relais du Bien-être cherche d'abord des solutions dans le cercle familial ou amical.

À défaut, les aidants familiaux sont orientés vers des solutions d'accueil temporaire ou de baluchonnage avec le soutien des structures locales.

Les +

Pour les aidants :
Un séjour de répit dans un environnement propice au lâcher-prise.

Une prise en charge à 100%

Des solutions pour la prise en charge de leur proche aidé.